Acte de naissance récupéré illégalement

Par Yannick

Bonsoir,

Ma conjointe, séparée depuis 2 ans, est en cours de divorce.

Nous avons eu un enfant récemment.

Son futur-ex-mari demande un divorce pour faute.

Il s'appuie avec l'aide de son avocate ,sur une copie intégrale de l'acte de naissance de cet enfant pour dénoncer une relation durable .

Mes questions sont simples :

A-t-il le droit d'obtenir cette copie Intégrale d'acte de naissance ?

Si non (ce que j'ai cru comprendre), quels sont nos recours, à moi à titre personnel?

À ma compagne pour contrer sa demande, puisque ses arguments se basent sur cet acte de naissance?

Merci de m'avoir lu .

Yannick.